



## **Comité Technique Inter-SAGE**

### **Compte rendu de la réunion du 9 décembre 2010**

#### **PARTICIPANTS :**

M. ILHES ; Président du SMMAR  
M. MONTLAUR ; Vice-président du SMMAR  
M. BARBAZA ; Vice-président du SMMAR  
M. LOPEZ ; Président de la CLE du SAGE Basse-vallée de l'Aude  
M. DIMON ; Président de la CLE du SAGE Fresquel  
M. GRANIER ; Président de l'EPAGE Fresquel  
M. COMBETTES ; Vice-président de la Communauté d'Agglomération de Carcassonne  
M. INSA ; Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers  
M. LEROUX ; Vice-président de la CLE du SAGE Haute-Vallée de l'Aude  
Mme GRAILLE ; Agence de l'Eau RM  
M. RENE ; Agence de l'Eau AG  
Mme. DUPASQUIER ; DDTM  
Mme. COSTE ; DDTM  
Mme GARDIN ; Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers  
M. LAPERCHE ; Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers  
M. PRAX ; Syndicat du SCOT de la Narbonnaise  
M. AZAÏS ; Communauté de Communes de la Région Lézignanaise  
M. RIPPERT ; EPTB Orb et Libron  
M. MOURET ; CG11  
M. GOLEMBIEWSKI ; Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne  
Mme. MAILHEAU ; Syndicat RIVAGE – SAGE Salses Leucate  
Mme. LEBROU ; Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout- SAGE Agout  
Mme COUREAU ; Syndicat Mixte du SCOT du Lauragais  
Mlle JEAN ; SMMAR - Animatrice SAGE Haute Vallée de l'Aude  
M. TRIADOU ; SMMAR- animateur SAGE Basse Vallée de l'Aude  
M. MAZARE ; SMMAR – Coordonateur Aude Médiane  
M. CHABAUD ; Directeur du SMMAR  
M. LORENTE ; SMMAR – animateur du SAGE du bassin versant du Fresquel

#### **PERSONNES EXCUSEES:**

M. SAVY ; Conseiller Général  
M. MAISONNADE, Président du Syndicat de l'Orbieu, élu référent pour la zone médiane  
M. BARDIES ; Président de la CLE du SAGE Haute Vallée de l'Aude  
Mme FONTEZ ; Syndicat du SCOT du Lauragais  
M. LECAT ; DREAL LR

#### **SERVICE ABSENT :**

DREAL Midi-Pyrénées

#### **ORDRE DU JOUR :**

- Présentation de l'état d'avancement des SAGE du Bassin versant de l'Aude et des ses secteurs limitrophes.

- Gestion quantitative ; présentation de l'étude bilan ; besoins- ressources, portée par le SMMAR. Point d'avancement et relations avec les démarches réglementaires engagées par l'Etat.
- Etat d'avancement des SCOT présents sur le bassin versant de l'AUDE et relations avec les SAGE concernés.

### COMPTE RENDU :

**Monsieur ILHES, président du SMMAR** accueille les participants en rappelant le rôle de cette instance. Le Comité Technique Inter-SAGE (CTIS) permet d'atteindre les objectifs qui avaient été fixés par les instances de bassin lors des examens des SAGE du bassin versant de l'Aude. Le développement de cette coordination avait également été demandé lors de la reconnaissance du SMMAR en qualité d'EPTB. Le Président rappelle également que le CTIS est un lieu d'échanges et de débats en faveur de chacune des CLE qui demeurent les lieux de décisions. Pour le Président du SMMAR ce comité doit permettre, outre la coordination des actions et mesures portées par chacun des SAGE, d'assurer une parfaite intégration des actions et travaux réalisés en faveur de l'Aude médiane. Il souligne également la nécessité d'ouvrir cette coordination aux SAGE limitrophes ainsi qu'aux démarches de SCOT pour lesquelles des synergies spécifiques mériteraient d'être développées.

Il propose de débiter cette réunion par un tour de table afin que chacun puisse se présenter et demande à Jacques CHABAUD, directeur du SMMAR, d'assurer l'animation de cette rencontre.

### I : PRESENTATION DE L'ETAT D'AVANCEMENT DES DEMARCHES DE SAGE SUR LE BASSIN VERSANT DE L'AUDE ET SES SECTEURS LIMITROPHES ;

**Laurent TRIADOU animateur du SAGE basse vallée de l'Aude (BVA)** indique que cette démarche débuté en 1996 a fait l'objet d'une validation inter-préfectorale en 2007. Suite à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de Décembre 2006 (LEMA), le SAGE BVA doit être révisé afin de répondre aux nouvelles exigences réglementaires. Cette révision doit être réalisée avant le 31 décembre 2012.

Sur 1166 km<sup>2</sup>, le périmètre du SAGE de la Basse Vallée de l'Aude englobe 44 communes, dont 30 dans l'Aude et 14 dans l'Hérault. Ce territoire est notamment caractérisé par la configuration de la partie aval du fleuve qui surplombe les plaines, la densité de la population et la présence d'une frange littorale de 36 km et des lagunes d'eau saumâtre. Le territoire est également marqué par des cours d'eau à régime torrentiel, la présence du Canal du Midi et de nombreux canaux agricoles. Parmi les enjeux Laurent TRIADOU évoque : la protection des lieux habités, la préservation et la gestion des milieux remarquables et la gestion de la ressource en eau avec les liens particuliers avec le Bassin versant de l'Orb d'où provient une partie substantielle de l'eau potable consommée sur le périmètre, et les contacts développés à cet effet entre les deux SAGE. les liens particuliers avec la Vallée de l'Orb d'où provient une partie de l'eau potable et les contacts développés à cet effet entre les deux SAGE.

**Marielle JEAN, animatrice du SAGE haute-vallée de l'Aude (HVA)**, présente les caractéristiques du territoire. Sur 1300 km<sup>2</sup>, le périmètre du SAGE concerne 104 communes, dont 89 dans l'Aude, 9 en Ariège et 6 dans les Pyrénées-Orientales. Ce territoire est principalement caractérisé par la présence de milieux aquatiques diversifiés et fragiles, des sites d'intérêt écologique et paysager remarquables (zones humides, ripisylves, milieu souterrain...) et des paysages façonnés par une agriculture extensive. C'est également un territoire tout autant exposé aux crues et à la

sécheresse, où l'activité hydroélectrique est très développée. Enfin la haute vallée de l'Aude est un cadre prisé pour de nombreux loisirs en lien avec la ressource en eau.

Sur ce territoire un important effort d'information et de sensibilisation a été réalisé afin d'associer le plus grand nombre aux différentes étapes du SAGE. L'état initial vient d'être approuvé s'appuyant sur des études spécifiques ; inventaire zones humides, étude sur l'ensablement, etc... De nombreuses réunions publiques ont été organisées et un vaste programme de sensibilisation des plus jeunes a été développé.

**Gilles LORENTE, animateur du SAGE du bassin versant du Fresquel** indique qu'il s'agit du dernier territoire du bassin versant de l'Aude à bénéficier d'une telle démarche. Il revient sur la genèse de ce SAGE attendu par les acteurs de la gestion de l'eau depuis de longues années et initié par le SMMAR en 2007. La question du périmètre a fait l'objet de nombreuses réunions et discussions avec les partenaires locaux concernés. Deux stratégies s'opposaient ; un périmètre hydrographique classique basé sur le bassin versant et un périmètre fonctionnel intégrant une partie des ouvrages du « système Montagne Noire – Ganguise ». En juillet 2008, le Président du SMMAR présentait au Préfet de Département un projet de SAGE basé sur le bassin versant hydrographique. En avril 2009, le comité de bassin donnait un avis positif. Enfin la Préfecture organisait en octobre 2010 l'installation de la CLE.

Il s'agit sur ce territoire d'améliorer la qualité des eaux, de reconquérir les fonctionnalités environnementales du Fresquel et de l'ensemble de son bassin versant et de développer une gestion quantitative (crues et étiages) plus respectueuse des milieux aquatiques.

Gilles LORENTE rappelle que les interdépendances entre les gouvernances de l'eau de ce territoire et celles des secteurs limitrophes (Tarn et Haute-Garonne) sont très fortes et nécessitent de réelles synergies entre les SAGE concernés et le SCOT du Lauragais. Cette nécessité a d'ailleurs été très justement soulignée par l'Etat, les agences de l'eau et les instances de bassin durant la phase d'émergence du SAGE. La réussite de cette démarche dépend en grande partie de cette coordination qui s'exprime notamment au travers du CTIS.

Lors de la seconde réunion de la CLE, le 16 décembre, le planning du 1<sup>er</sup> semestre dédié à l'élaboration de l'état initial sera présenté. Ce SAGE prioritaire au titre du SDAGE doit être validé au plus tard le 31/12/15.

**Guillaume MAZARE, coordinateur des structures adhérentes au SMMAR sur la partie de l'Aude médiane**, présente ce territoire et l'organisation structurelle et technique dédiée. Il indique que ce territoire pour lequel un SAGE ne semble pas, pour l'instant, nécessaire doit néanmoins faire l'objet d'un mode de gouvernance comparable à une CLE. Les enjeux spécifiques à cette zone de transition entre les parties et bassins amont et le SAGE basse vallée de l'Aude témoignent de cette nécessité. Les questions liées à la gestion quantitative (Zone de Répartition des Eaux) à la gestion du fleuve et de ses annexes fluviales (zones de divagation, zones humides) et l'ensemble des cours d'eau et bassins affluents constituent autant d'enjeux nécessitant une approche spécifique. Guillaume MAZARE qu'une instance de concertation ad hoc sera mise en place courant 2011 sur cette zone dont il conviendra de délimiter les contours et la composition.

**Jacques CHABAUD invite les représentants des SAGE et structures limitrophes au bassin versant de l'Aude à présenter l'état d'avancement de leurs démarches et les liens particuliers existants avec le territoire de l'EPTB Aude.**

**Laurent RIPPERT, directeur de l'EPTB Orb et Libron (34) animateur du SAGE éponyme** présente l'état d'avancement de cette démarche. Le périmètre de ce SAGE et la CLE ont été précisés en 2009. Sur le plan de la gestion quantitative, ce SAGE entretient des liens étroits avec les périmètres des démarches limitrophes et notamment celui de la basse vallée de l'Aude. Afin d'initier une véritable solidarité inter-bassin entre ces 2 démarches, il a été convenu que les animateurs se rencontrent régulièrement afin de s'informer mutuellement des réflexions engagées par chacune des CLE. Par ailleurs des représentants de chacune des CLE pourront participer à des commissions de travail instituées par la CLE voisine.

**Mme. MAILHEAU du Syndicat RIVAGE structure porteuse du SAGE de l'étang de Salses Leucate**, présente l'état d'avancement de cette démarche dédiée à la gestion de la lagune située à cheval entre les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales. Ce SAGE, approuvé par le Préfet en 2004, fait l'objet d'une démarche de révision depuis juin 2010. Un nouvel état des lieux devrait être validé en 2011 pour une révision prévue avant le 31 décembre 2012.

**David Mouret responsable du service hydraulique au CG11** précise que le périmètre du SAGE de Salses Leucate est également concerné par les apports en eau potable depuis la vallée de l'Orb. En effet le littoral Sud Audois utilise l'eau provenant du réseau BRL de Pech de Labade.

**Sophie LEBROU, directrice du Syndicat Mixte Thoré-Agout et animatrice du SAGE** de ce bassin versant indique les difficultés de cette démarche pour laquelle la CLE installée en 2003 n'a pas été renouvelée à la suite des élections de 2008. Cette situation devrait être débloquée très rapidement permettant à cette démarche de redémarrer dans de bonnes conditions. Sophie LEBROU salut l'initiative du SMMAR justifiée par les liens très forts qui existent sur le plan de la gestion quantitative entre les territoires le SAGE Fresquel et celui du Thoré-Agout via les ouvrages hydrauliques (rigoles et barrages) mais également ceux avec le bassin de l'Orb et donc du SAGE BVA à travers les délestages de l'usine EDF du Lauzas.

**Monsieur Alexandre INSA, Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers** remercie le Président du SMMAR pour cette invitation qui officialise la convention de partenariat signée le matin même avec l'EPTB Aude. Il indique que le projet de SAGE Hers-Mort Girou a fait l'objet d'une première étude portée par le Conseil Général de la Haute-Garonne. Le périmètre intègre logiquement l'ouvrage de la Ganguise présent sur le bassin versant. Monsieur le Président indique également que sa structure est candidate afin de porter ce SAGE et dispose de l'appui du Conseil Général de la Haute Garonne. Le Syndicat Mixte du bassin versant de l'Hers vient de solliciter les instances du bassin Adour-Garonne afin de devenir EPTB. Il indique que cette homologation permettrait un portage local de la démarche de SAGE dans une parfaite synergie avec les actions menées par le SMMAR et notamment celles en faveur du SAGE Fresquel et de l'étude volumes prélevables.

**Jacques CHABAUD**, conclut cette 1<sup>ère</sup> partie de réunion en indiquant que les différentes présentations témoignent bien de la nécessité d'une coordination des différentes réflexions (SAGE ou non). Le CTIS offre l'opportunité de développer des synergies en regroupant l'ensemble des porteurs de projet. Néanmoins, Jacques CHABAUD insiste sur le fait que les CLE doivent aussi à l'instar des initiatives menées entre les SAGE Orb-Libron et basse vallée de l'Aude, développer des partenariats directs. Le CTIS constitue un lieu de synthèse des procédures et actions intéressant plusieurs périmètres. Ces actions et études sont en phase avec les objectifs du SDAGE, il s'agit par exemple de l'étude sur l'espace de mobilité ou celle portant sur la définition des volumes prélevables pour laquelle il demande une participation active de chacun des représentants de CLE.

## **II : GESTION QUANTITATIVE : PRESENTATION DE L'ETUDE BILAN - BESOINS – RESSOURCES, PORTEE PAR LE SMMAR ;**

**Gilles LORENTE, référent de ce dossier**, présente les objectifs, la méthodologie prévue ainsi que les différentes phases de cette étude. Il insiste sur le fait que cette étude visant à définir des valeurs en faveur d'une gestion équilibrée des ressources en eau du bassin versant de l'Aude de la Berre et du Rieu à l'étiage sera menée en étroite collaboration avec les différents acteurs concernés. Il indique également que chacune des CLE devra se réappropriier les résultats obtenus dans le cadre de cette étude afin de les préciser, les compléter et les traduire au sein des règlements et des PAGD. La présentation utilisée est annexée à ce compte rendu. Les entreprises candidates ont jusqu'au 5 janvier pour déposer leurs offres.

**Bruno LEROUX, de la Fédération Audeclaire**, s'étonne de l'absence de la fédération au comité de pilotage. Il souhaite également savoir si les ressources souterraines sont intégrées à cette étude.

**Gilles LORENTE** indique que la liste des membres du comité de pilotage indiquée dans la présentation n'est pas exhaustive. Bien que les termes n'aient pas encore été clairement arrêtés, cette étude s'appuiera sur un comité de pilotage restreint animé par le SMMAR en partenariat notamment avec l'Etat et l'Agence de l'Eau. Un comité technique et/ou géographique mobilisera tous les acteurs concernés. Il indique qu'il s'agissait de trouver l'équilibre entre des réunions rassemblant tous les partenaires impliqués et la recherche d'une certaine efficacité. La Fédération Audeclaire participera à cette démarche par le biais de la CLE du SAGE HVA.

Concernant les eaux souterraines, l'étude ne s'intéressera qu'aux relations évidentes entre eaux souterraines et eaux superficielles. La nappe d'accompagnement de l'Aude sera par exemple intégrée sur une surface déterminée par la DREAL. Concernant les zones karstiques, seuls les aquifères en relations connues (par le biais de forages exploités) seront intégrées. Les autres systèmes karstiques et aquifères alluviaux ne seront pas intégrés dans cette étude.

**David MOURET** informe que certains aquifères karstiques vont faire l'objet d'études dédiées. C'est le cas par exemple du karst du pays de Sault pour lequel, l'Etat, l'Agence de l'Eau, le Conseil Général et le BRGM prévoient d'engager une réflexion spécifique. Il indique que les informations obtenues seront fournies au bureau d'étude retenu par le SMMAR.

**Chantal GRAILLE de l'Agence de l'Eau**, indique qu'il s'agit au travers cette étude d'initier une réflexion sur les eaux superficielles et de l'alimenter au fil de l'eau par toutes les autres études portant par exemple sur les aquifères. Elle indique que cette question avait été clairement posée au sein de l'Agence de l'Eau qui subventionne ces études et en assure même la réalisation sur les bassins orphelins de toutes structures locales de gestion. Cette question est d'autant plus importante que les ressources en eaux souterraines sont sur le district Rhône-Méditerranée et plus particulièrement la région Languedoc Roussillon largement exploitées et constituent des ressources de premières importances pour certains secteurs. Il s'agira pour les eaux souterraines de définir également des volumes prélevables. Il convient donc pour l'Agence de l'Eau d'initier des études qui seront par la suite abondées, si nécessaires, par des réflexions plus ciblées.

Concernant la représentativité au comité de pilotage et l'importance de l'implication des CLE dans cette démarche, elle précise que les lieux de débats et de décisions pertinents sont les CLE au sein desquelles l'ensemble des usagers sont représentés. Elle indique que le comité de pilotage de cette étude, tout comme le CTIS ne peuvent et ne doivent pas constituer l'addition des 3 CLE. Une telle hypothèse ne garantirait pas l'efficacité et le pragmatisme recherché dans le cadre de cette étude. Les CLE sont les lieux de débats et d'informations indispensables au bon déroulement de cette étude.

### **III : PRESENTATION DES DEMARCHES DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) PRESENTES SUR LE BASSIN VERSANT DE L'AUDE ET LIENS AVEC CHACUN DES SAGE ET SECTEUR DE L'AUDE MEDIANE.**

**Jacques CHABAUD** propose aux représentants de chacune des démarches de SCOT de présenter l'état d'avancement de ces planifications d'aménagement du territoire et les liens avec les SAGE et/ou la gestion des ressources en eau concernées.

**Romain PRATZ, directeur du Syndicat du SCOT de la Narbonnaise**, propose de présenter la démarche de SCOT en général. Le SCOT est un document d'urbanisme qui fixe, à l'échelle d'un territoire les orientations fondamentales de l'organisation du territoire et de l'évolution des zones urbaines. Il s'agit de planifier l'aménagement du territoire afin de préserver les équilibres entre zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et naturelles. Instauré par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000, le SCOT fixe les objectifs des diverses politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique et de déplacements. La loi urbanisme habitat de 2003 et la loi Grenelle 2 de juillet 2010 ont apporté de profondes modifications à cette démarche. Cette dernière confère au SCOT plus seulement un rôle de planification mais un rôle d'objectifs et d'orientations. Les SCOT doivent désormais déterminer les conditions permettant d'assurer (...) «...*la préservation de la qualité (...), de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, (...) la préservation et la restauration des continuités écologiques, la prévention des risques naturels prévisibles, (...) des pollutions et des nuisances de toute nature.* ».

Concernant les relations SCOT/SAGE, la notion de compatibilité exigerait un travail en parfaite synergie. Il salue l'initiative du SMMAR de réunir porteurs de SAGE et de SCOT concernés par le même territoire. Il pense que les SCOT ne doivent pas se contenter de reprendre et d'intégrer les documents et recommandations établis par les SAGE. Il convient de mener des synergies en amont et d'établir des modes d'échanges compréhensibles par chacun des élus et acteurs concernés par les 2 démarches de planifications.

Concernant le SCOT du Narbonnais, Romain PRATZ indique que cette démarche concernant 40 communes a été approuvée en 2006. L'animateur du SAGE basse vallée de l'Aude a participé aux réunions du comité technique organisé à cet effet. Dans le cadre de la révision de la démarche, ce SCOT qui possède la particularité de regrouper l'ensemble des communes du littoral audois motive le développement d'une démarche spécifique autour de trois enjeux ; la préservation de l'environnement, la mutation et le renforcement de l'économie touristique, la transformation des stations en ville à l'année.

Ce volet concerne 10 communes et sera en 2011 précisé au sein d'un document d'orientation et de mise en œuvre du littoral. Ce document devrait être validé fin 2011.

**Jacques CHABAUD** remercie, Monsieur PRATZ pour cet éclairage sur les SCOT en général et celui du Narbonnais en particulier. Il propose à la représentante du SCOT du Lauragais de faire un point d'avancement sur cette démarche.

**Amandine COUREAU, du Syndicat du SCOT du Lauragais** indique que cette démarche est intégrée dans une démarche inter-SCOT menée sur l'aire urbaine de Toulouse. Cette ville reçoit plus de 10 000 nouveaux habitants par an et tisse des liens (transports, déplacements périurbains, échanges économiques, besoins en eau) avec les territoires et départements voisins. En cohérence avec les engagements pris en 2005, à l'occasion de la réalisation de la charte Inter-SCOT de l'Aire Urbaine toulousaine, le territoire du SCOT du Pays Lauragais a souhaité réfléchir à une stratégie de

développement ambitieuse. Cette démarche intéresse 3 départements et 2 régions. L'initiative est portée localement par le pays Lauragais structure créée en 1998 et regroupant 154 communes. En 2004 l'association de Pays est dissoute pour laisser la place à un syndicat mixte. En 2006 le Syndicat poursuit son évolution et intègre en 2010 des communes du Tarn.

Le SCOT du Lauragais crée des liens particuliers entre les démarches de planification de l'eau. Trois SAGE sont en effet concernés, un ouvrage de stockage (la Ganguise), le Canal du Midi et deux SDAGE se retrouvent au sein de cette même planification territoriale. Amandine COUREAU qui réalise dans le cadre de ses missions une assistance aux communes concernées pour la réalisation des PLU indique que la question des ressources en eau revient régulièrement notamment sur la partie Haute-Garonnaise. Les questions de la disponibilité en eau (importée principalement depuis le système Montagne Noire) ainsi que la faculté limitée des milieux récepteurs à recevoir les rejets d'assainissements sont fréquentes. Amandine COUREAU évoque également les difficultés à intégrer sur un tel territoire les attentes de chacune des démarches de planification des ressources en eau et des milieux aquatiques. Amandine COUREAU indique entretenir des liens avec les animateurs des SAGE concernés comme c'est le cas depuis plusieurs années avec le territoire du Fresquel au sein duquel certains élus siègent volontairement dans les 2 instances concernées. Néanmoins il lui semble nécessaire de développer maintenant des groupes de travail communs. Le thème de la ressource en eau pourrait constituer le point de départ de cette synergie entre les différentes démarches.

**Jacques CHABAUD** remercie Amandine COUREAU pour cette présentation qui permet de mieux apprécier les difficultés des animateurs des SCOT. Il propose à Monsieur COMBETTE de présenter la situation du SCOT du Carcassonnais.

**Monsieur COMBETTE, vice-président de la Communauté d'Agglomération de Carcassonne (CAC) indique que cette démarche a débuté en 2006.** Le projet de SCOT concerne les 23 communes de la CAC constituant qu'une partie du bassin de vie. Monsieur COMBETTE indique que le projet est de terminer au plus vite cette démarche afin d'initier dans les plus brefs délais la révision qui s'impose. L'enquête publique devrait être menée avant fin 2011. Les étapes de diagnostic et le Plan d'Aménagement et Développement Durable (PADD) ont été validés. Les objectifs de croissance de population (+ 25 000 habitants) ont été planifiés à l'horizon 2025. Cette croissance devrait s'accompagner d'un développement économique et d'une préservation du cadre environnemental.

La CAC adhère au SMMAR. Elle se substitue aux six communes de son périmètre pour les représenter au syndicat du bassin versant du Fresquel qui regroupe les compétences en matière de prévention des inondations et d'actions en faveur des milieux aquatiques.

Depuis juillet 2009, les compétences en matière d'eau potable et d'assainissement ont été transférées par les communes à la CAC. Cette structure joue donc un rôle très particulier dans toutes les politiques de gestion des ressources en eau. Un accord cadre est en cours d'élaboration avec l'Agence de l'Eau et le SMMAR afin de mener des actions concrètes dans chacun de ses domaines.

**Jacques CHABAUD** remercie le vice-président de la CAC et invite le représentant du SCOT du Lézignanais à présenter cette démarche.

**Alain AZAÏS, représentant du Syndicat du SCOT présente la genèse de cette démarche initiée en 2005 par la communauté de communes du Lézignanais.** Deux territoire étaient pressentis afin de mener cette démarche ; le périmètre de la communauté de communes et le pays Corbière Minervois. Le périmètre de la communauté regroupant 19 communes et 22 000 habitants a été retenu. Les premières études ont débuté en 2005 et ont permis d'obtenir en 2007 un PADD. Les

élections municipales de 2008 ont incité les élus à développer un nouveau projet. L'enquête publique devrait débuter le 22 décembre 2010. L'objectif est de valider cette démarche avant l'été 2011. Ce territoire présente des enjeux étroitement liées aux développements des secteurs du Narbonnais et du Carcassonnais avec lesquels un équilibre est recherché. Il s'agirait d'atteindre une progression de 12 000 habitants, de développer les emplois, les bourgs relais tout en préservant les milieux naturels présents sur le territoire reconnus par les inventaires et classements (zone Natura 2000 de l'Orbieu, ZNIEFF, ZICO).

**Jacques CHABAUD** remercie l'ensemble des représentants des SCOT pour leurs présentations. Il souligne l'intérêt d'associer chacune de ces démarches au CTIS et confirme la nécessité de développer sur le plan local **des passerelles entre SAGE et SCOT. Il demande à cet effet que les animateurs se rencontrent régulièrement.** Ces liens sont utiles et essentiels pour chacune des planifications et pour le développement durable des territoires. Il souligne également les nombreux points communs entre ces démarches ; rythme des débats, implications des élus, des animateurs, nécessité d'établir des scénarios prospectifs, de se remettre en cause, de réviser les documents, .... Il indique également que de nombreux élus se retrouvent impliqués dans les deux démarches. Ces points communs justifient la nécessaire mise en synergie des moyens et des débats. Jacques CHABAUD insiste sur le fait qu'un dialogue permanent doit être développé à tous les stades entre SCOT et SAGE afin de maîtriser les langages spécifiques de chacune des démarches. Les questions sur la disponibilité de la ressource en eau en quantité et qualité suffisante, celles sur les capacités des milieux récepteurs à recevoir les eaux issues des stations d'épuration, la prévention des inondations, etc... sont autant de sujets transversaux à chacune des démarches. Jacques CHABAUD conclut avant de passer la parole aux participants sur l'indispensable sensibilisation des élus concernés par les deux démarches. Il rappelle à ce sujet que cette synergie est fortement recommandée par le SDAGE et tous les outils auquel il fait référence (PDM, PAPI, PSMCR...)

**Sophie LEBROUX**, approuve ce constat. Le SAGE Thoré Agout concerné par 4 SCOT tente en permanence de tisser des liens avec les partenaires concernés. Elle indique que le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc est également associé sur certaines thématiques telles que les trames vertes et bleues.

**Chantal GRAILLE**, intervient afin d'indiquer sa satisfaction d'assister et de participer à de tels échanges. Elle indique que la délégation de l'Agence de l'Eau a organisé à 2 reprises les rencontres de l'aménagement du territoire et de l'eau (2005 et 2008) afin de créer les passerelles sollicitées par les participants à cette réunion du CTIS. Elle indique qu'il est indispensable de développer des langages communs et de travailler en synergie afin de rapprocher ces documents de planification. Cette coordination doit débuter entre les animateurs des SCOT et des SAGE malgré le fait que les échelles territoriales ne soient pas les mêmes. Elle rappelle également que la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006 a renforcé à cet effet le poids des SAGE qui dispose à l'instar des documents d'urbanisme d'un règlement.

Elle indique que cette coordination est d'autant plus nécessaire que certaines démarches de SCOT peuvent être bloquées par l'Etat si elles n'intègrent pas suffisamment les objectifs liés à la gestion des ressources en eau. Elle conclut son intervention en indiquant que le service planification de la délégation de l'Agence de l'Eau de Montpellier dispose au sein de son équipe d'un agent positionné sur ces questions. Elle invite chacun des intervenants à prendre contact avec Jean Jacques MENARD qui a déjà été sollicité sur le territoire du Lauragais.

**Laurent RENE de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne**, se félicite également de l'ordre du jour de cette seconde réunion du CTIS et de la qualité des débats et précise que cette coordination proposée par le SMMAR a le soutien de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Il confirme la nécessité d'établir



des passerelles entre chacun des SAGE et les synergies et collaborations avec les SCOT. A cet effet, il invite chacun des animateurs (SCOT et SAGE) présents sur le district Adour-Garonne à solliciter les chargés d'affaires de l'Agence. Il informe également les participants qu'un guide technique spécifique est disponible et que des aides financières pourraient être allouées aux porteurs de SCOT afin de mener les démarches visant à intégrer les aspects « eau » au cœur de leurs démarches.

**Jacques CHABAUD** conclut cette deuxième réunion du CTIS en remerciant l'ensemble des participants et en indiquant qu'un compte rendu sera rapidement communiqué. Il invite les animateurs à poursuivre au sein de chaque territoire de planification cette réflexion et à développer les synergies tant sur les questions de transferts d'eau que sur les questions de planifications. . Il rappelle enfin le souhait du président de voir se concrétiser le même niveau de mobilisation sur les études générales menées à l'échelle du bassin versant.